

# VIDE-GRENIER VILLA MARIE-JUSTINE LE DIMANCHE 14 JUIN 2026

APVMJ

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES  
DE LA VILLA MARIE-JUSTINE

- Votre participation est fixée à **40 €** par exposant
- Accès véhicule pour déchargement : supplément de **15 €**  
(limité à 40 véhicules)
- Votre linéaire est fixé à **4m**
- Nous mettrons à votre disposition **1 table de 2m**
- Début du vide-grenier à **9h**



## COMMENT S'INSCRIRE ?

Seuls les dossiers complets : fiche remplie + paiement seront pris en compte dans la mesure des places disponibles.

- **Pour les règlements par chèque à l'ordre de APVMJ ou espèces :** merci d'envoyer votre dossier complet à APVMJ  
13 villa Marie-Justine 92100 Boulogne
- **Pour les règlements par virement :** envoyez par mail votre inscription et preuve de virement à [videgreniermariejustine@gmail.com](mailto:videgreniermariejustine@gmail.com)

IBAN FR76 1820 6002 2165 0210 4257 375  
BIC AGRIFRPP882

Vous recevrez une confirmation par mail avec le détail de l'organisation.

Nous ne sommes pas des professionnels. Ce vide-grenier est organisé dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER VILLA MARIE-JUSTINE DU 14 JUIN 2026

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Stand 4 m

Accès voiture déchargement

# VIDE-GRENIER VILLA MARIE-JUSTINE

## CONDITIONS GENERALES

En payant mon inscription, je m'engage à :

- vendre des objets personnels et usagés ;
- ne vendre ni animaux, ni boissons, ni nourritures (conserves comprises), ni objet dangereux, ni article de cimetièrre ;
- ne pas vendre d'ivoire sans certificat d'origine, ni support audio/vidéo à caractère politique ou religieux, ni livre neuf ;
- déballer les objets sur table et à laisser impérativement mon emplacement en parfait état de propreté à l'issue de la manifestation au plus tard à 18h30 ;
- ne pas effectuer de déballage au sol ;
- respecter la place qui me sera attribuée et délimitée par un marquage au sol ;
- ne pas utiliser les façades et clôtures des bâtiments comme supports ;
- à arriver à partir de 8h00 au plus tard 9h00.

Les numéros d'emplacement seront communiqués par mail ou sms 24h avant la manifestation. Après inscription, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.

Il est précisé qu'à 9h30 les places non occupées seront réattribuées. Une autre place pourra être réaffectée par l'organisateur selon disponibilités mais aucun remboursement ne sera effectué.

Nous vous rappelons que seule votre responsabilité civile personnelle pourrait intervenir en cas de dommage causé à autrui et qu'en aucun cas vous ne pourrez demander l'intervention de notre compagnie d'assurance, l'APVMJ déclinant toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de toute nature pouvant être occasionnée le jour de la manifestation.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers en 2026 et ne pas être inscrit au registre du commerce et accepte le règlement ci-dessus.

Le non-respect des clauses énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion du vide-grenier sans remboursement.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Mention « lu et approuvé »